

Charte de Vie dans les cantines de Taizé-Maulais et Missé



Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir et de convivialité.



Des moments de détente et de plaisir :

- ✓ l'espace du repas doit être agréable, aménagé, confortable et décoré.
- ✓ les enfants doivent être accueillis par des adultes disponibles, attentifs et souriants.
- ✓ le temps du repas doit être suffisant et adapté aux rythmes des enfants.



Des moments de convivialité et de communication :

- ✓ le temps du repas doit permettre aux enfants de discuter calmement.
- ✓ les adultes sont à leur écoute et peuvent eux aussi dialoguer avec les enfants.
- ✓ l'installation à table doit favoriser les échanges en petit groupe.
- ✓ pour favoriser l'écoute et la parole, il est nécessaire de limiter le niveau sonore.

Des moments pour apprendre à goûter et à apprécier ce que l'on mange :

- ✓ les menus, équilibrés et diversifiés sont communiqués aux enfants.
- ✓ les adultes incitent les enfants à manger un minimum, à goûter et à découvrir de nouveaux plats.
- ✓ les adultes seront attentifs et prendront en compte les régimes médicaux spécifiques.

Des moments d'apprentissage et d'acquisition de l'autonomie :

- ✓ les enfants accompagnés par les adultes apprendront à se servir et à partager.
- ✓ les enfants accompagnés par les adultes apprendront à couper leurs aliments.
- ✓ les enfants apprendront à manger proprement et à respecter les règles d'hygiène avant, pendant et après le repas.



Des moments d'apprentissage du vivre ensemble :

- ✓ les enfants apprennent à respecter les règles du « manger ensemble ».
- ✓ les échanges et la mixité seront favorisés entre les enfants d'âges différents et de milieux différents.



Des moments prenant en compte la sécurité affective :

- ✓ les agents seront proches, attentifs et à l'écoute des enfants.
- ✓ au fil du temps, les agents établiront des relations individualisées avec chaque enfant.

N.B. les enfants souffrant d'intolérance alimentaire, ayant un régime spécifique ou autre problème de santé en lien avec l'alimentation doivent être signalés à la cantinière. **Un certificat médical sera demandé.** Aucun repas de substitution ne sera proposé par la cantine ; il appartiendra aux parents de fournir un **repas adapté** les jours concernés dans des conditions d'acheminement respectant la chaîne du froid.